

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du **CONSEIL MUNICIPAL**
du **20 février 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 17 **Présents : 12** **Représentés : 2** **Votants : 14**

Sont présents : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEDRE Janine, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MARCENAC Cécile, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud.

Sont absents : PORTERO Séverine, LEGOUT Cécile représentée par Frédéric MURAT, PENA-AUBERT Christelle, VABRE Fabien, BOUTONNET Sabine représentée par Jean-Luc DONEYS

L'an deux-mille vingt-cinq, le **20 février à 20 heures**, le Conseil Municipal de Saint-Paul-des-Landes, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Date convocation et affichage : 14 février 2025

Délibération N° DEL 2025 003 – Délégation de la gestion de la micro-crèche de Saint-Paul-des-Landes

Vu la délibération N° 2024-050 en date du 25 juin 2024,

Madame le Maire explique à l'assemblée délibérante que le Centre Social « A la Croisée des autres » travaille en étroite collaboration avec la collectivité en proposant de nombreux services en direction des habitants.

La convention initialement signée avec le Centre socioculturel portait sur l'organisation d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement pendant les vacances scolaires. Au fil des années, des modifications ont été apportées à cette convention, incluant l'ouverture d'un accueil de loisirs des mercredis en période scolaire, l'animation du secteur adolescents avec la mise en place de la « *Sexion Ados* », et plus récemment l'animation du Pôle Séniors, avec notamment la création de Jardins Partagés ainsi que la création du Pôle familles.

Dans le cadre de ses missions, le Centre Social « A la Croisée des autres » intervient également au niveau de la Petite Enfance.

Il est gestionnaire de la micro-crèche « Au Nid'Eveil » à Ytrac. Ces deux équipements étant identifiés par les partenaires sociaux comme des équipements de territoire pour le secteur Ouest-Agglomération, il est donc cohérent de déléguer au Centre Social « A la croisée des Autres » la gestion de la future micro-crèche de Saint-Paul-des-Landes.

Cette gestion prendrait effet au 01 septembre 2025 sous réserve de la réception des travaux.

Une convention fixant les modalités par laquelle la Commune, entend confier la gestion de l'équipement au Centre Social « A la croisée des Autres » précisera entre autres la durée de la-dite convention qui ne pourra excéder 3 ans renouvelables.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de confier la gestion de la micro-crèche de Saint-Paul-des-Landes au Centre Social « A la croisée des Autres » ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents administratifs nécessaires à la réalisation de cette décision.

Après délibération, la proposition est approuvée par 14 voix pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER